

BAREME DES HONORAIRES AU 1^{ER} JANVIER 2019

A - VENTE DE LOCAUX A USAGE D'HABITATION

Prix net vendeur tranches de prix compris entre	Honoraires TTC En sus du prix net vendeur
0 € et 15 000€	Forfait 2500€
15 001 € et 23 000€	Forfait 3 000€
23 001 € et 55 000 €	Forfait 4500€
55 001 € et 70 000€	Forfait 4 500€
70 001 € et 110 000€	6.5% (*)
110 001 € et 320 000€	6% (*)
320 001 € et 420 000€	5.5% (*)
420 001 € et au dela	5% (*)

(*) Sur l'intégralité du prix de vente net vendeur

B - LOCATION DE LOCAUX A USAGE D'HABITATION (*)

Locataire	Propriétaire
8€ le m2 (*) de surface habitable du logement à louer pour les prestations de visite, constitution du dossier et rédaction du bail.	8€ le m2 par mètre carré de surface habitable du logement à louer pour les prestations de visite, constitution du dossier et rédaction du bail. Auxquels il faut ajouter un forfait de 50€ pour frais de négociation
3€ le m2 (*) de surface habitable du logement à louer, pour l'établissement d'un état des lieux d'entrée	3€ le m2 de surface habitable du logement à louer, pour l'établissement d'un état des lieux d'entrée

(*) Suivant barème de calcul des frais d'agence pour le locataire LOI ALUR (décret du 1er août 2014). Ce barème concerne indifféremment les logements vides comme meublés